

Communiqué du personnel OTC avec prière d'insérer.

Le personnel de l'OTC s'inscrit en faux contre les critiques formulées par le STC sur les conditions d'exécution des conventions de DSP attribuées par l'Assemblée de Corse à la compagnie Corsica Linéa pour la desserte des ports d'Ajaccio, Bastia et l'Île-Rousse.

Par ses propos, le syndicat met directement en cause le travail et la probité des agents de l'Office des Transports s'assurant au quotidien de la bonne exécution du service public et du respect par le délégataire de ses obligations contractuelles.

Ces accusations, outre leur caractère insultant pour les salariés en charge de ce dossier, traduisent une méconnaissance évidente des clauses de ces contrats.

Lesquelles permettent notamment aux compagnies délégataires de recourir temporairement, en cas d'indisponibilité de l'outil naval affecté à une ligne, à d'autres navires afin de garantir la continuité de la desserte maritime de l'Île dans les meilleures conditions possibles.

C'est exactement le cas aujourd'hui, compte tenu de l'important problème technique que connaît le navire Vizzavona, problème qui retentit sur l'ensemble des lignes exploitées par la compagnie Corsica Linéa.

Pour rappel, dans un passé très récent, la compagnie La Méridionale a d'ailleurs bénéficié et usé de la même possibilité dans le cadre d'arrêts techniques programmés ou d'avaries survenues sur ses navires.

Par conséquent, le personnel de l'Office ne saurait tolérer plus longtemps des menaces à son encontre et se réserve la possibilité d'agir par voie de justice ainsi que d'utiliser à tout moment son droit de retrait pour le cas où de tels agissements perdureraient.